

**HONORAIRES TTC* SUR PRESTATIONS
CONCERNANT L'IMMOBILIER D'HABITATION**

(à compter du 15/09/2014)

- TRANSACTIONS* :

A la charge du vendeur ou de l'acquéreur.....10 % maximum
(taux pouvant être inférieur) Avec un minimum de 4 000 €
Les prix affichés comprennent les honoraires de négociation

- LOCATIONS VIDES *:

Le montant des honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur est de 10 % du montant du loyer hors charges.

Le montant des honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail, et le montant des honoraires de réalisation de l'état des lieux sont de 162 % du loyer hors charges partagés entre le locataire et le propriétaire, à hauteur de 50 % pour le locataire et de 50 % pour le propriétaire. Toutefois, ces montants ne pourront excéder ceux publiés au décret encadrant la rémunération des honoraires imputables aux locataires soit :

- 8 € maximum / m² de surface habitable concernant les honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail
- 3 € maximum / m² de surface habitable concernant la réalisation d'état des lieux

- REDACTIONS D'ACTES *:

Rédaction de compromis
ou de promesse de vente / prix de vente.....1%
Rédaction du bail.....200 euros
Etat des lieux.....100 euros
Note d'information immobilière – Avis de valeur120 euros
Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité,
...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

- GESTION LOCATIVE *: 8,1% des loyers mensuels et des charges

- VACATION HORAIRE *:.....60 euros

**MONTANT DES HONORAIRES POUR TRANSACTIONS
IMMOBILIERES ET COMMERCIALES**

**VENTES D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION COMMERCIAL
OU PROFESSIONNEL**

12 % maximum (taux pouvant être inférieur) TVA incluse au taux de 19,6 %
avec un minimum **4 000 € TTC** à la charge du vendeur ou de l'acquéreur

**HONORAIRES DE NEGOCIATION HT
POUR LES FONDS DE COMMERCE**

Prix compris entre	taux applicable à l'intégralité du prix de vente
de 1 € à 122 000 €	10 %
de 122 001 € à 229 000 €	9 %
de 229 001 € à 305 000 €	8 %
de 305 001 € à 458 000 €	7 %
de 458 001 € à 610 000 €	6 %
de 610 001 € à 900 000 €	5 %
au delà de 900 001 €	4 %

avec un minimum de **5 000 € HT** à la charge de l'acquéreur

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX BAIL INFERIEUR 36 MOIS

à la charge de l'acquéreur :

1 mois de loyer (H.T. + T.V.A.)

+ rédaction du bail et de l'état des lieux (**350 € TTC**)

BAIL COMMERCIAL 3-6-9

à la charge de l'acquéreur :

3 mois de loyer (H.T. + T.V.A.)

+ Rédaction du bail et état des lieux (**350 € TTC**)

BAIL PROFESSIONNEL 6 ANS

à la charge de l'acquéreur :

2 mois de loyer (H.T. + T.V.A.)

+ Rédaction du bail et état des lieux (**350 € TTC**)